



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 12 avril 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M^{me} Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats**
Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

EXPOSÉ

Le Conseil d'Administration délibérant sur le Compte Administratif 2022 du budget du Service de Soins Infirmiers À Domicile, dressé par Monsieur Alain HUNAULT, Président.

DÉCISION

Article 1^{er} : Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2022 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

Section d'investissement Résultat 2022	54 492,38 €
Soit un résultat cumulé :	
Résultat 2022	54 492,38 €
Résultat 2021	- 17 128,13 €

de	37 364,25 €
Section de fonctionnement Résultat 2022	- 99 797,23 €
Soit un excédent cumulé :	
Résultat 2022	- 99 797,23 €
Résultat 2021	203 844,18 €

de	104 046,95 €

Article 2 : Propose d'affecter le résultat 2022 du Compte Administratif sur l'exercice 2023, de la manière suivante :

- Inscrire le résultat de fonctionnement cumulé pour 104 046,95 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement et propose de répartir ce résultat de la façon suivante sur 2022 :
 - au compte 110 : Report à nouveau pour 61 239,53 € dont 9 020,21 € en réduction des charges d'exploitation 2023
 - au compte 111 : Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles pour 42 807,42 € (selon décision de l'ARS du 15/11/2022)
- Inscrire l'excédent d'investissement cumulé de 37 364,25 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en recette de la section d'investissement.

Article 3 : Constate que le Compte Administratif 2022 du Service de Soins Infirmiers À Domicile de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil d'Administration.

Article 4 : Adopte le Compte Administratif 2022, approuve l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif 2022 du Service de Soins Infirmiers À Domicile.

Vote : 10 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 avril 2023

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SSIAD

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :
Pour : 10 (dont 1 pouvoir)
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : le 5 avril 2023

Présenté par la Vice-Présidente,
À Châteaubriant, le 12 avril 2023



La Vice-Présidente,

Claudie SONNET

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
À Châteaubriant, le 12 avril 2023

Les Membres du Conseil d'Administration,

M. HUNAULT

Excusé

M^{me} GAUTIER

Excusée

M^{me} BOURDEL

M^{me} DURAND

M^{me} GITEAU

M. GUILLEMOT

M. GAUDIN

M. BOISSEAU

M^{me} PALIERNE

M^{me} HAVARD

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET

